



Procédure abusive de recouvrement

Par **Wintermute**, le **24/10/2012** à **11:38**

Bonjour,

Free me harcèle depuis plusieurs mois via une société de recouvrement pour que je leur paie des frais relatifs à un envoi de freebox que je n'ai pas sollicité, et que je ne suis donc pas allé chercher.

Le litige repose sur le fait qu'à la demande familiale, nous avons voulu abonner mes grands parents à Free, afin qu'ils aient enfin internet et paient moins cher.

J'ai donc effectué les démarches en ligne pour abonner mes grands parents, pensant naïvement que l'abonnement ne prendrait effet qu'une fois un moyen de paiement aurait été fourni.

Or Il s'est avéré que dès validation sur le site de Free, la machine a été lancée, la freebox envoyée dans un relais kiala et l'écrasement de la ligne orange existante demandée, sans attendre aucune signature et confirmation de la part des véritables intéressés, mes grands-parents.

Et justement, de confirmation il n'en a point été question, mes grands parents ne voulant pas d'internet, et préférant payer France Télécom/Orange, comme ils ont l'habitude.

Après un rapide contact avec Orange par d'autres membre de la famille, le rétablissement de leur ligne téléphonique initiale s'est fait très rapidement.

Je pensais naïvement que cela en resterait là.

Malheureusement, Free me demande de payer pour la mise en service (même très temporaire) de leur ligne, ET pour l'envoi et la mise à disposition de la Freebox dans le relais Kiala.

Le problème est que je n'ai jamais été mis au courant que la procédure de changement de ligne pouvait se faire sans autre contrôle et surtout sans signature manuscrite d'un contrat ou au moins d'une autorisation de prélèvement. Tout s'est fait en ligne.

De plus, ils me réclament des règlements sur une adresse mail et un numéro de mobile qui

sont les miens, alors que l'abonnement est stipulé expressement à l'identité et l'adresse de mes grands-parents.

Je suis depuis harcelé, d'abord par Free par mail, et à présent par une société de recouvrement, par mail et SMS. Le dernier SMS m'indique qu'ils transmettent mon dossier à un huissier.

Les mails que j'ai reçu font référence à un numéro de facture, facture que je n'ai jamais reçu ni par mail ni par courrier.

Je n'ai aucune information pour savoir comment consulter cette facture en ligne si elle y est disponible.

Je sais que ces sociétés de recouvrement n'hésitent pas à employer tout les moyens pour faire peur et forcer les gens à payer, mais comment puis je lutter contre cette procédure et faire valoir mon bon droit ?

Merci.

Par **amajuris**, le **24/10/2012** à **14:02**

bjr,

en l'absence de procédure devant un tribunal, votre créancier et la société de recouvrement ne dispose d'aucun moyen de coercition contre le débiteur.

s'ils continuent à vous harceler dites leur que vous allez déposer une plainte pour harcèlement.

en attendant une procédure hypothétique, ne payez rien, ne reconnaissez rien, ne répondez rien.

cdt